DROIT DU TRAVAIL

UN DANGEREUX DÉNI DE DÉMOCRATIE

Le Gouvernement veut réformer l'ensemble du droit du travail en catimini pendant l'été.

La CGT des Ingés, Cadres & Techs joue la transparence en mettant une analyse détaillée à disposition et en organisant des débats sur les lieux de travail.

À vous de vous faire votre propre idée sur les contenus de cette réforme et son impact sur vos droits et votre travail.

la cgt UGICT
INGÉS CADRES TECHS

LE PROJET D'ORDONNANCES QU'EMMANUEL MACRON VEUT NOUS IMPOSER REPREND TOUTES LES VIEILLES LUNES DU MEDEF

MILLE ET UNE FAÇON DE LICENCIER SANS MOTIF

» En cas de licenciement abusif, les prudhommes ne pourront plus réparer l'ensemble du préjudice et **les condamnations seront plafonnées** (à un niveau faible). Rien de plus simple alors pour un employeur que de licencier un cadre un peu trop critique à son goût, par exemple.

» La **création d'un CDI de projet**, qui pourra être rompu dès la fin du projet sur lequel travaille le salarié.

» **Les plans sociaux seront encore facilités** et les multinationales pourront mettre artificiellement en faillite une de leur filiale pour licencier gratuitement.

» L'employeur ne sera **plus tenu de respecter de règles formelles** pour licencier (précision par courrier des faits reprochés, entretien...)

UN DIALOGUE SOCIAL D'ENTREPRISE... AU SERVICE DE L'EMPLOYEUR

Alors que la quasi-totalité des droits des salarié-es seront définis dans la négociation d'entreprise, le gouvernement, dans le même projet, remet en cause les droits à la représentation et à la négociation des salarié-es, accentuant le déséquilibre en faveur de l'employeur :

» **Suppression des CHSCT, Délégués du Personnel et Comités d'Entreprise** qui seraient fusionnés dans une instance unique, sans garantie de maintien de leurs prérogatives et avec la certitude que le nombre d'élu-es sera diminué drastiquement ;

» L'employeur pourra contourner les syndicats et faire un accord par **referendum**, en mettant en opposition les salarié-es entre eux et en fracturant le collectif de travail ;

» Plus besoin des syndicats pour négocier. Quand on est un-e élu-e isolé-e, comment résister aux pressions et chantages d'un employeur ?!

UN CODE DU TRAVAIL PAR ENTREPRISE POUR GÉNÉRALISER LE DUMPING ET BAISSER LES SALAIRES

L'essentiel des droits est renvoyé à la négociation d'entreprise, et notamment :

» **Les congés familiaux** qui sont très souvent améliorés par les branches professionnelles (enfants malades, congé paternité, parental...)

» **Les primes** (de licenciement, d'ancienneté...), les 13e mois...

» **La santé et la sécurité**, et notamment la protection des mineur.e.s, les équipements, la prévention et l'évaluation des risques psychosociaux, chimiques ou sonores...

» **Les règles concernant les CDD et l'intérim** (condition de recours, de renouvellement, de rupture...) actuellement définies dans la loi seront négociées dans chaque branche

Ceci complexifierait considérablement le code du travail et le rendrait **illisible pour les salarié-es comme pour les RH.**

Ceci empêcherait aussi la **mobilité**, très importante chez les ingés, cadres et tech. Comment vouloir changer d'entreprise quand on peut y perdre tous ses droits ?

UGICT.CGT.FR/DECRYPTAGES

@CGTCadresTechs

facebook.com/UGICT

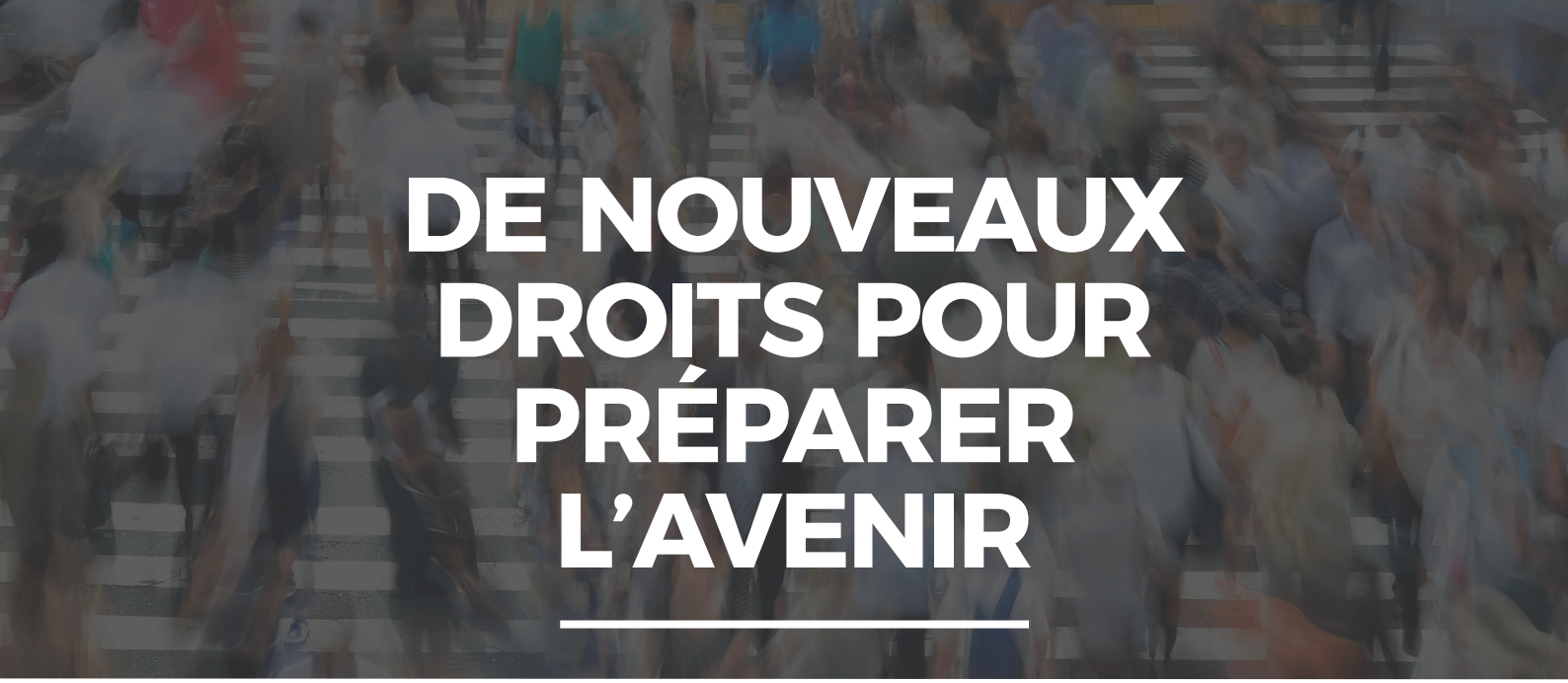

DE NOUVEAUX DROITS POUR PRÉPARER L'AVENIR

REDÉFINIR L'ENTREPRISE ET RESTAURER LE RÔLE CONTRIBUTIF DE L'ENCADREMENT

Avec de nombreuses personnalités, l'Ugict-CGT a publié un **manifeste pour définanciariser l'entreprise**. Il s'agit de créer de nouveaux droits pour faire primer les stratégies de long terme sur la pression des actionnaires.

» **Droit de refus, d'alerte et d'alternative** en cas de directive contraire à l'éthique pour permettre un plein exercice de la responsabilité professionnelle.

» Augmentation du nombre de salarié-es dans les **conseils d'administration.**

» **Droits suspensifs des comités d'entreprise** sur les aides publiques et les licenciements.

» *Voir http://ugict.cgt.fr/entreprise*

L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES DÈS DEMAIN C'EST POSSIBLE

Il y a urgence de mettre fin aux 26 % d'écart de rémunération et au sexisme omniprésent.

» **Sanctionner** les entreprises qui discriminent.

» Réduire le **temps de travail** et mieux accompagner la parentalité.

» Mettre en place des **obligations de négocier,** notamment sur la suppression des écarts de carrière.

» *Voir http://vdmere.fr*

UN STATUT DE L'ENCADREMENT POUR RECONNAITRE LA QUALIFICATION ET LA RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE

Alors que le statut cadre est fragilisé par la disparition de l'AGIRC (**la retraite complémentaire** des cadres) la CGT demande l'ouverture d'une négociation pour garantir à tous les cadres et assimilé-es.

» La rémunération de leur **qualification**, le droit à un déroulement de carrière et à la **mobilité**

» Une **protection sociale** garantissant le maintien du niveau de vie en cas de chômage, retraite…

» *Voir http://ugict.cgt.fr/statutcadre*

CONSTRUIRE LE NUMÉRIQUE AUTREMENT

Après avoir gagné l'obligation de négocier sur le **droit à la déconnexion,** l'Ugict-CGT fait de nombreuses propositions pour que la révolution numérique se traduise par du progrès social et environnemental.

» **Garantir les libertés** et encadrer strictement l'utilisation des données collectées

» **Utiliser les gains de productivité** pour réduire le temps de travail et créer de l'emploi

» **Revaloriser** le collectif de travail et transformer le management

» Mieux **protéger** le télétravail

» *Voir http://lenumeriqueautrement.fr*

UN CODE DU TRAVAIL PLUS SIMPLE ET PLUS PROTECTEUR

Un collectif d'universitaires a rédigé un code du travail 4 fois plus court et beaucoup plus protecteur. En mettant fin à toutes les dérogations dont bénéficient les employeurs, il permet de rendre les **droits beaucoup plus simples et lisibles** pour les salarié-es

» *Voir http://pct.u-paris10.fr/*

INVITATION

POUR S'INFORMER, ÉCHANGER, FAIRE DES PROPOSITIONS :

Manifestation le 12 septembre 2017

14h30 Place de la Libération
DIJON

Ugict-CGT. Juillet 2017